

DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE

Pré-demande en ligne : <https://ants.gouv.fr/moncompte/s-inscrire>

LE DEMANDEUR DOIT VENIR EN PERSONNE DEPOSER SA DEMANDE

AVEC LES DOCUMENTS ORIGINAUX

POUR LES MAJEURS

RENOUVELLEMENT :

- 1 photo d'identité récente (spécifique carte d'identité)
- 1 justificatif de domicile (facture récente d'électricité, téléphone, eau, taxe d'habitation, taxe foncière, assurance habitation) **ORIGINALE+COPIE**
- Ancienne carte nationale d'identité **ORIGINALE+ COPIE**

POUR UNE PREMIERE DEMANDE :

- Joindre en plus des documents cités ci-dessus, un **ACTE DE NAISSANCE (COPIE INTEGRALE OU EXTRAIT AVEC FILIATION) de moins de 3 mois**
- Toute pièce justificative d'**acquisition** de la nationalité française **CERTIFICAT DE NATIONALITE FRANCAISE ORIGINAL+COPIE** ou **DECRET DE NATURALISATION ORIGINAL+COPIE**

EN CAS DE PERTE OU DE VOL : joindre en plus des documents cités ci-dessus (renouvellement), la **déclaration de perte ou de vol + 25 € de timbres fiscaux + copie d'un document OFFICIEL avec photo**

SI VOUS ETES DOMICILIE CHEZ QUELQU'UN (PARENTS OU AUTRE) : joindre en plus des documents cités ci-dessus (renouvellement) :

- 1 pièce d'identité **ORIGINALE + COPIE** et un justificatif de domicile de l'hébergeant **ORIGINAL+COPIE**
- 1 attestation de l'hébergeant (particulier ou hôtelier) attestant sur l'honneur que vous résidez à son domicile ou à l'hôtel depuis plus de 3 mois
- 1 document **OFFICIEL** attestant la résidence du demandeur au domicile de l'hébergeant (permis de conduire, feuille d'imposition, carte de sécurité sociale, titre allocations familiales, document de l'Agence Nationale pour l'emploi, carte d'étudiant certificat d'immatriculation du véhicule ...)

POUR LES MINEURS

Joindre en plus des documents exigés pour les majeurs :

- Tout document justifiant du **droit de garde de l'enfant et de son domicile habituel** pour les parents séparés ou divorcés
- 1 pièce d'identité du parent qui dépose la demande **ORIGINALE+COPIE**

LA DEMANDE DOIT ETRE PRESENTEE PAR L'UN DES DEUX PARENTS OU LA PERSONNE TITULAIRE DE L'AUTORITE PARENTALE, ACCOMPAGNE (E) DE L'ENFANT.

LES EXTRAITS D'ACTE DE NAISSANCE

Ils sont à réclamer par écrit (joindre une enveloppe timbrée) ou par Internet

- Né en France : à la mairie du lieu de naissance en indiquant les Noms et Prénoms des parents,
- Né à L'Etranger : au Ministère des affaires Etrangères Sous-Direction de l'Etat Civil 10 Rue de la Maison Blanche 44941 NANTES CEDEX 09 ou <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali/index2.html>)